



**Chantier *eCampus* et formation à distance
en enseignement supérieur**

AVIS

présenté par la

**Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
FNEEQ-CSN**

au

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

(18 septembre 2019)

Note liminaire

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) a été fondée en 1969. Elle compte actuellement 100 syndicats qui représentent les enseignantes et les enseignants de 46 cégeps, de 41 établissements d'enseignement privés et des personnes chargées de cours de 13 établissements universitaires, soit au total, près de 34 000 membres. Par sa composition, la FNEEQ couvre tous les niveaux d'enseignement, du primaire aux études universitaires, partagés entre le secteur public et le secteur privé de l'éducation.

Introduction

Les réseaux de l'enseignement supérieur québécois, tant collégial qu'universitaire, font face depuis plusieurs années à des transformations et des bouleversements importants. En plus des compressions budgétaires récentes liées aux politiques d'austérité, on assiste notamment à un développement non coordonné des sites d'enseignement et de l'offre de programmes, entre autres à la formation continue, à une augmentation des dynamiques concurrentielles entre les établissements et à une diversification des profils étudiants, dont un nombre de plus en plus important présentent des besoins particuliers. Ces transformations mettent sous pression les établissements d'enseignement supérieur québécois et affectent les conditions de travail des enseignantes et enseignants. C'est dans ce contexte, déjà marqué par de nombreux changements, que nous voyons également s'accélérer le développement de l'offre de formation à distance.

Les transformations et les défis qu'induit le développement de l'enseignement à distance interpellent de manière importante notre fédération. Face à la croissance non coordonnée de ce type de formation, qui prend forme de manière très différenciée d'un établissement à l'autre ainsi qu'entre le réseau universitaire et le réseau collégial, la FNEEQ a mené ses réflexions et a adopté récemment des positions structurantes sur la question de l'enseignement à distance. Ces positions¹ s'inscrivent dans la continuité des orientations et des valeurs de notre fédération et reposent notamment sur une série de constats de base sur lesquels va s'articuler le présent avis.

Rappelons que le projet de *eCampus* s'inscrit dans le cadre du plan d'action numérique du gouvernement du Québec. Les objectifs ministériels initiaux associés au projet sont, notamment, de regrouper l'offre de formation à distance (FAD) dans une plateforme commune, d'assurer le transfert d'équivalences, la qualité de la formation et le développement d'expertise et de favoriser les partenariats et la concertation dans l'offre de FAD. Les travaux effectués jusqu'à maintenant pour la réalisation du projet ont été menés au sein de trois comités (comité consultatif collégial, comité de gouvernance et comité consultatif universitaire) auxquels étaient rattachés différents groupes de travail portant, entre autres, sur le financement, le développement et la gestion de l'offre et l'évolution du rôle du personnel. La FNEEQ, à l'instar des autres

¹ Les positions auxquelles nous référons dans le présent avis ont été adoptées au conseil fédéral des 1^{er}, 2 et 3 mai 2019. Tout au long de l'avis, nous citerons certaines de ces positions pour exposer l'état de notre réflexion actuelle sur certains aspects du projet de *eCampus*. L'ensemble des positions adoptées par la FNEEQ lors de l'instance de mai 2019 sont reproduites en annexe à la fin du document.

groupes représentant les enseignantes et les enseignants, a été exclue des travaux initiaux et oubliée de la vague de consultation de l'hiver 2019. Ce n'est que le 30 mai dernier que nous avons pu avoir une première rencontre avec les responsables ministériels du projet.

Il nous a été dit que l'étape subséquente du chantier *eCampus* allait prendre la forme d'un plan d'action. Sachant que des éléments du projet pourront évoluer et qu'un certain écho a déjà été donné aux positions exprimées par des groupes consultés, dont certaines associations étudiantes, le présent avis sera structuré en fonction de quelques questions générales et visera, en premier lieu, à donner l'opinion d'ensemble de la FNEEQ sur le projet de *eCampus* sur la base de ses propres orientations. Nous ciblerons ainsi les enjeux qui nous interpellent davantage ainsi que certaines préoccupations particulières, dont la place qui est faite aux enseignantes et enseignants dans le projet. Enfin, rappelons que la FNEEQ représente des enseignantes et enseignants de niveaux tant collégial qu'universitaire et constitue la fédération syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

Constats de base

Afin de permettre de mieux situer les positions de notre fédération vis-à-vis du projet de *eCampus*, il nous apparaît tout d'abord important de mettre de l'avant une série de constats de base. Dans un premier temps, nous considérons qu'aucune transformation ou qu'aucun projet structurant pour l'enseignement supérieur ne devrait être présenté comme allant de soi. Nous sommes d'avis que les orientations que l'on veut faire prendre aux institutions québécoises d'enseignement supérieur reposent et doivent reposer sur une volonté politique. En ce sens, « le nouveau contexte éducatif à l'ère numérique » ou l'invocation d'une obligation à prendre le virage de la formation à distance ne suffisent pas à justifier des transformations qui, pour être pertinentes, doivent reposer sur des finalités claires et légitimes. Parmi ces finalités, il nous apparaît essentiel que tout projet structurant pour les cégeps du Québec repose sur une vision non marchande de l'éducation et ne participe pas à accroître la compétition entre les établissements.

Il nous semble également important de rappeler que l'enseignement à distance ne devrait pas suppléer ou remplacer l'enseignement en présentiel, mais bien se présenter en complément de celui-ci. La FAD ne constitue certainement pas une solution miracle aux défis de l'enseignement supérieur. Elle induit d'ailleurs toute une série de défis



spécifiques, notamment sur le plan pédagogique, en créant une *distance transactionnelle*² entre l'enseignante ou l'enseignant et ses étudiant-es, mais soulève également des enjeux sur le plan de l'autonomie professionnelle, de la standardisation des contenus et de l'unité de la tâche enseignante. Par ailleurs, l'enseignement supérieur ne saurait se réduire à une offre de cours ou d'activités d'apprentissage, ou mesurer son succès essentiellement en termes de diplomation. Nos cégeps et universités constituent également des lieux de vie et de socialisation importants, permettant aux étudiantes et étudiants de tisser des liens réels et de vivre des expériences structurantes. C'est en continuant à miser en priorité sur l'enseignement en présentiel que nous pourrions maintenir cette dimension fondamentale, cette fonction inhérente à nos collèges et universités. C'est dans cette perspective que la FNEEQ vise à encadrer et baliser le développement de l'enseignement à distance.

Que la FNEEQ travaille à encadrer et à baliser le développement de l'enseignement à distance, de manière à minimiser les impacts négatifs tant sur les enseignantes et enseignants que sur les étudiantes et étudiants;

Considérations d'ensemble sur le projet

La question des finalités de la FAD nous semble fondamentale. Cette question est, dans une large mesure, esquivée dans les documents du chantier *eCampus*, sinon que sous l'angle du « retard à rattraper », de la compétitivité de l'enseignement supérieur québécois sur la scène mondiale ou des économies pouvant être générées par le développement de la FAD. Ces finalités semblent trouver leur fondement davantage dans une logique de marchandisation de l'éducation que dans la perspective de répondre à un véritable problème d'accessibilité. Nous craignons que cet accent mis sur la compétitivité internationale et la dimension économique et marchande du projet constituent la véritable ligne directrice du *eCampus*.

² « Cette distance propre à la formation à distance est au-delà de la géographie un concept pédagogique qui décrit l'univers des enseignants en relation avec des apprenants séparés par le lieu et par le temps. La transaction est ici la formation à distance et elle se fait dans un contexte particulier entre les étudiants et l'enseignant qui sont séparés les uns des autres. La distance affecte profondément l'apprentissage et l'enseignement puisqu'une distance psychologique et une distance communicationnelle séparent les acteurs, c'est ce qu'on nomme distance transactionnelle. »

Annie FERLAND, *Le téléenseignement avec la vidéoconférence et le développement professionnel d'enseignants du collégial*, Mémoire de maîtrise, Département de psychopédagogie et d'andragogie, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 2013, p.31.

Que l'offre d'enseignement à distance soit considérée pour des objectifs d'accessibilité aux études et de démocratisation de l'éducation et non dans une perspective de concurrence ou dans un but d'économies, aux dépens du personnel enseignant;

Nous avons également une réserve importante vis-à-vis de la promotion de l'enseignement à distance et l'objectif d'accroître l'attractivité de la FAD. La vitrine que pourrait offrir le *eCampus* à travers, notamment, un répertoire de cours à distance ne devrait pas se réaliser dans la perspective d'encourager l'enseignement à distance au détriment de l'enseignement en présentiel. De ce point de vue, nous sommes d'accord avec l'opinion exprimée par des groupes étudiants voulant que la proportion de cours à distance dans un programme en présentiel soit limitée. Plus encore, la FNEEQ défend l'idée que l'enseignement en présentiel soit privilégié et maintenu en place là où il est offert. L'offre d'enseignement à distance doit demeurer seulement complémentaire à l'enseignement en présentiel et ne doit pas favoriser une expansion de la formation continue qui tendrait à dévaloriser la formation générale. Enfin, il nous apparaît important de rappeler que ce ne sont pas tous les types de cours ou de contenu qui sont propres à être enseignés à distance. Le développement de l'enseignement à distance devrait donc être limité aux cours qui sont compatibles avec les spécificités de l'enseignement à distance.

Que l'enseignement en présentiel soit privilégié et maintenu en tout temps là où il existe et que l'enseignement à distance soit offert en complément et non en remplacement de celui-ci afin qu'il demeure un choix à la fois pour les étudiant-es et pour les enseignant-es.

Que l'on maintienne un cours existant en présentiel lorsqu'il y a création d'un cours en ligne;

Que l'enseignement à distance ne soit pas utilisé pour élargir la place de la formation continue ou la RAC aux dépens de la formation régulière;

Que soient exclus les cours de nature incompatible avec les modalités de l'enseignement à distance.

Parmi les objectifs généraux du projet de *eCampus*, notons ceux de « regrouper l'offre de FAD » et de « favoriser les partenariats et le développement concerté de la FAD ». À ce propos, la volonté générale de développer les partenariats, sans précision quant aux formats ou aux types de partenaires à privilégier, nous inquiète. Si la coordination de l'offre de l'enseignement à distance entre les différents établissements,

particulièrement au collégial, constitue une idée que nous appuyons, sous certaines conditions précises, le modèle partenarial ne nous semble pas la voie à prendre pour y arriver. Les partenariats existants en enseignement supérieur ont très souvent un caractère opaque et entraînent des problèmes d'adéquation avec le fonctionnement institutionnel normal de chaque établissement. Ils soulèvent entre autres des questions relatives à l'autonomie des instances pédagogiques et des départements et peuvent poser des problèmes d'application des conventions collectives. Par ailleurs, les partenariats ne s'inscrivent pas dans une logique de cohérence des réseaux. En favorisant les intérêts conjoints de quelques établissements partenaires, ils peuvent en fait être un instrument favorisant une plus grande concurrence à grande échelle. Ajoutons à cela la question des partenaires privés et des possibilités de dérive instrumentale et marchande qu'ils peuvent favoriser. La mise de l'avant du modèle partenarial et l'accent mis dans le projet *eCampus* sur la souplesse administrative et la flexibilité soulève donc de notre part de nombreuses inquiétudes quant aux modalités de coordination de l'offre d'enseignement à distance qui seront mises en place.

Par ailleurs, le projet de *eCampus*, qui est très ambitieux, nous semble également soulever des problèmes de faisabilité qui apparaissent, entre autres, dans la difficulté d'articulation, voire la contradiction inhérente, de certains principes mis de l'avant. À titre d'exemple, le projet de *eCampus* affirme l'importance du respect de l'autonomie des établissements tout en ayant des visées de cohérence et de collaboration dans l'offre de FAD. Ces différents principes nous semblent trop souvent entrer en contradiction dans la réalité quotidienne du réseau collégial. Comment assurer la cohérence du développement de l'enseignement à distance si les établissements restent libres de collaborer ou non ? En effet, la logique de l'autonomie institutionnelle se traduit bien souvent par un accroissement des dynamiques concurrentielles entre les établissements et un développement non cohérent des réseaux. De plus, toujours sur le plan de la faisabilité du projet, il nous apparaît important de soulever le caractère complexe et diversifié du phénomène de l'enseignement à distance tel qu'il prend forme dans les établissements québécois d'enseignement supérieur. Dans ce contexte, vouloir procéder à des collectes d'informations systématiques constitue un exercice difficile et qui sera constamment à renouveler.

Coordination et gestion de l'offre de l'enseignement à distance

L'objectif de regrouper dans une même plateforme et de favoriser une certaine coordination dans l'offre de FAD constitue un élément central du projet de *eCampus*. En lien avec cette visée, une des idées mises de l'avant est d'éviter les doublons dans l'offre de formation. Comme nous l'avons déjà mentionné, la FNEEQ est sensible à la question de la coordination du développement de l'offre de l'enseignement à distance et souhaite que ce type de formation soit encadré et mieux balisé dans tous les réseaux de l'enseignement supérieur.

Au collégial, c'est surtout sous l'angle du développement non coordonné de l'offre de programmes et son impact sur la concurrence entre les établissements que nous tendons à analyser la question. Miser sur la collaboration volontaire des établissements d'enseignement collégial nous semble insuffisant pour assurer une telle coordination. La FNEEQ défend l'idée que le développement de l'enseignement à distance, au niveau collégial, soit encadré nationalement à travers des mécanismes prévoyant une participation paritaire des enseignantes et des enseignants. Par ailleurs, cet encadrement national devrait assurer le maintien d'une diversité dans l'offre de cours et de programmes. Enfin, considérant un accroissement possible de la concurrence entre établissements au sein du réseau causé par une offre d'enseignement à distance venant des collèges de plus grande taille, la FNEEQ défend l'idée que les établissements régionaux soient privilégiés dans l'offre de cours à distance lorsque des programmes d'études sont en difficulté en lien avec un manque d'effectifs étudiants.

Que le développement et l'offre de l'enseignement à distance soient encadrés et balisés nationalement et de manière décisionnelle selon des modalités prévoyant une large participation, paritaire, pour les enseignantes et les enseignants;

Que ce cadre et ces balises assurent le maintien d'une diversité dans l'offre de cours et de programmes;

Que cette visée tienne compte des particularités propres à chaque niveau d'enseignement, tout en ayant la préoccupation d'éviter la compétition interordre, incluant les études universitaires;

Que, lorsque des programmes d'études d'établissements régionaux sont en difficulté à cause d'un manque d'effectifs étudiants, l'enseignement à distance soit offert prioritairement par ces établissements pour assurer la survie de ces programmes, sans que cela compromette un financement et des mesures de soutien à la hauteur des réalités régionales, pour que les institutions d'enseignement puissent assumer toutes les dimensions (sociales, culturelles, économiques, etc.) liées à leurs missions.

Par ailleurs, la recherche d'efficacité dans l'offre de programmes ou de cours à distance ne devrait pas se faire, particulièrement au niveau universitaire, au détriment de la liberté et de la diversité académique, en uniformisant l'offre de formation. Par les économies qu'elle peut favoriser et les potentialités industrialisantes qu'elle offre, la FAD peut favoriser une standardisation des contenus et de l'offre de cours. C'est une voie à éviter. Le réseau universitaire est marqué par une culture historique d'autonomie institutionnelle qui se doit d'être prise en compte. La coordination du développement de l'enseignement à distance ne peut donc pas y prendre la même forme qu'au niveau collégial.

Que la FNEEQ défende l'autonomie des universités dans leur offre de formation à distance;

Que la FNEEQ s'oppose à toute forme d'uniformisation ou de standardisation de l'offre de formation à distance.

Place des enseignantes et enseignants et évolution de leur rôle

La place faite aux enseignantes et enseignants dans le projet de *eCampus* nous interpelle particulièrement. À ce propos, notons que les documents fournis faisant état du chantier *eCampus* semblent trop souvent réduire la place des enseignantes et des enseignants dans la catégorie générale du « personnel », des « ressources humaines » ou des « clientèles éducatives ». En effet, la mention spécifique des enseignantes et enseignants est pratiquement absente des textes, ce qui nous apparaît particulièrement préoccupant pour un projet majeur pour l'enseignement supérieur. Ceci nous inquiète et nous semble témoigner d'une perspective gestionnaire faisant peu de place aux personnes qui sont au cœur du rapport éducatif et de la fonction essentielle de nos établissements. Ajoutons à cela le fait que notre fédération ait été oubliée de la première vague de consultation sur les constats des groupes de travail et qu'en amont de ces rencontres, les enseignantes et enseignants n'aient pas été inclus dans le processus de réflexion des chantiers, notamment dans le groupe de travail sur l'évolution du personnel. Qui plus est, les représentants des enseignantes et enseignants du milieu universitaire n'ont même pas été invités à rencontrer le groupe



de travail des universités. Il est hautement problématique que les premiers intéressés par cet enjeu n'aient pas été intégrés aux réflexions du groupe de travail qui les concernait en tout premier lieu, d'autant plus que la démarche se présente comme un exercice de « coconstruction ».

Sur ce plan, il est impératif que des correctifs soient apportés pour la suite du processus afin que les enseignantes et enseignants ainsi que les groupes qui les représentent soient partie prenante de toutes les étapes et des solutions qui seront mises de l'avant pour la suite du projet. D'autant plus que l'enseignement à distance pose des enjeux très importants pour le personnel enseignant en soulevant des défis et des efforts d'adaptation sur les plans de la gestion de classe, de la relation pédagogique, de la préparation supplémentaire des cours, de l'appropriation des outils et du perfectionnement, etc. Par ailleurs, d'autres éléments du projet nous interpellent quant à la place faite aux enseignantes et enseignants. Par exemple, la volonté de mettre en place un système automatisé de reconnaissance d'équivalences nous questionne sur le rôle des enseignantes et enseignants dans ces processus au collégial.

La FNEEQ accueille toutefois favorablement l'importance qui semble être accordée au principe de la liberté académique dans le projet de *eCampus*. Cela dit, la manière dont ce principe se traduira dans le projet et s'articulera aux autres éléments porteurs soulève des interrogations. L'autonomie enseignante, tant individuelle que collective, est un élément central de l'enseignement collégial et universitaire qui se doit d'être respecté. À ce titre, nous nous interrogeons sur la capacité à respecter cette liberté tout en favorisant l'accroissement du recours à l'enseignement à distance par les établissements d'enseignement supérieur et en misant notamment sur le modèle partenarial qui tend à ne pas respecter les prérogatives des lieux d'exercice de la collégialité que sont les départements et les comités de programme. Les enseignantes et enseignants se doivent d'être consultés et être partie prenante des développements à venir aux niveaux tant local que national.

Toujours quant à la place du personnel enseignant dans le projet et l'évolution de la tâche enseignante, notons notre inquiétude que certains développements nous soient imposés ou procèdent d'une volonté d'adaptation forcée à ce qu'on présente comme les impératifs de la révolution numérique. À ce propos, la mise en relation du projet *eCampus* avec la volonté affirmée de certains acteurs, dont la Fédération des cégeps, d'adapter les conventions collectives à l'ère du numérique nous inquiète. Rappelons aussi que des espaces institués existent déjà pour se saisir des transformations de

l'enseignement supérieur et de ses impacts sur la tâche enseignante. C'est le cas, notamment au collégial, des comités nationaux paritaires prévus à la convention collective. Il nous semble impératif d'utiliser pleinement ces structures plutôt que de proposer la mise sur pied de nouveaux comités d'experts.

Enfin, il est important de noter l'impact potentiel du développement de l'enseignement à distance sur le morcellement de la tâche enseignante. Par la flexibilité et la capacité de reproduction à grande échelle qu'elle offre, la FAD peut favoriser une séparation des différentes activités composant la tâche enseignante ou un accroissement du morcellement du travail enseignant. C'est une perspective à laquelle nous nous opposons. Il nous semble impératif que le projet *eCampus* ne se fasse pas au détriment de la cohérence de la fonction enseignante et respecte la pleine autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants.

Que le cadre de l'enseignement à distance s'insère dans une gestion préservant la cohérence de la fonction enseignante et se préoccupant des conditions d'apprentissage des étudiants.

Que le cadre de l'enseignement à distance garantisse :

- ***le principe qu'un cours est un cours, peu importe le mode de diffusion (cours à distance en synchrone, cours modal, cours hybride, etc.);***
- ***la protection du statut d'enseignant-e pour contrer la dénaturation et la fragmentation de la tâche d'enseignement;***
- ***le respect de l'autonomie professionnelle des enseignant-es, notamment quant au contrôle du contenu du cours et de sa mise à jour;***
- ***le respect du droit d'auteur des enseignant-es, notamment quant au contenu des cours, au matériel pédagogique et aux captations vidéos produits par ceux-ci ou celles-ci, entre autres pour empêcher le transfert du cours à d'autres personnes, sans autorisation ou sans entente;***
- ***la reconnaissance du temps de travail supplémentaire induit par l'enseignement à distance;***
- ***la rémunération et la reconnaissance dans le temps de travail de la formation et de la mise à jour des compétences;***
- ***le respect des règles d'attribution des cours en présentiel déjà conventionnées pour l'attribution du travail de création et des prestations des cours à distance, tout en adaptant aux particularités de l'enseignement à distance ;***

- *le respect des fondements de l'enseignement et les tâches qui y sont inhérentes et, qu'en ce sens, le partage des tâches liées à l'enseignement à distance ne dévalorise pas le travail de l'enseignant dans le respect des collaborations et des frontières professionnelles ;*
- *l'exclusion de toute forme de sous-traitance dans les tâches liées à l'enseignement à distance;*
- *la gestion des évaluations réalisées aux services adaptés par les établissements d'enseignement et non par les enseignants qui dispensent les cours à distance;*
- *la protection des enseignantes et enseignants contre toute intrusion et contre toute utilisation du matériel technopédagogique requis par la FAD pour fin de contrôle institutionnel;*
- *que la décision de créer et de transformer un cours à distance se prenne sur une base pédagogique.*

Financement

Il est clair qu'un enjeu de financement se pose pour permettre une offre de qualité en enseignement en distance. Actuellement, il n'existe pas ou peu de financement propre à l'enseignement à distance permettant de répondre aux besoins spécifiques qui y sont associés (libération, perfectionnement, soutien technopédagogique, etc.), particulièrement sur le plan des ressources enseignantes à proprement parler. Cela dit, la FNEEQ ne voudrait pas que des exigences supplémentaires en financement pour le projet de *eCampus* et l'enseignement à distance, notamment dans une perspective d'en accroître l'attractivité, soient imposées au détriment de l'enseignement en présentiel, qui doit demeurer la base de l'offre d'enseignement des réseaux universitaire et collégial et se voir attribuer les ressources nécessaires. Le développement de l'enseignement à distance ne doit pas se faire, non plus, dans la perspective étroite de générer des économies dans un contexte de sous-financement.

Que l'enseignement à distance ne puisse être développé pour pallier le sous-financement de l'éducation, particulièrement en région.

Qu'un financement adéquat de l'enseignement en présentiel, notamment en régions, soit priorisé;

Que l'enseignement à distance, une fois justifié et approuvé de manière paritaire ou collégiale, reçoive un financement public adéquat permettant notamment :

- ***d'offrir des conditions se rapprochant le plus possible de celles de l'enseignement en présentiel;***
- ***d'offrir une formation adéquate aux enseignant-es;***
- ***d'offrir un soutien pédagogique adéquat;***
- ***de fournir du matériel informatique fiable, performant et facile à utiliser;***
- ***d'offrir un soutien technique en tout temps;***
- ***d'encadrer les étudiant-es convenablement, notamment par un nombre maximal acceptable d'inscriptions étudiantes;***
- ***de considérer la taille du groupe cours comme un élément intrinsèquement lié aux méthodes et objectifs pédagogiques du cours et que les enseignants impliqués soient consultés à cet égard;***
- ***d'offrir des conditions garantissant un processus d'évaluation intègre des étudiants.***

Conclusion

La formation à distance joue un rôle grandissant au Québec dans l'accès aux études supérieures. D'emblée, la FNEEQ-CSN considère que la formation à distance doit être déployée comme un complément à l'enseignement en présentiel. Bien qu'il possède des avantages, ce mode de transmission des savoirs suscite de nombreuses interrogations chez nos membres quant à la relation pédagogique, à l'individualisation de l'apprentissage, à la propriété intellectuelle, à l'autonomie professionnelle, à la fragmentation de la tâche d'enseignement et aux conditions de travail.

Le développement de la formation à distance, appelé à s'accélérer au cours des prochaines années, aura aussi un impact direct sur les conditions d'études et la qualité des apprentissages des étudiantes et des étudiants au cégep comme à l'université. Au collégial, la FNEEQ-CSN considère que le ministère a la responsabilité de veiller au maintien de la cohérence du réseau en tenant compte des réalités régionales et en considérant l'équilibre à conserver entre les petits et les grands cégeps. La concurrence entre les établissements est un danger prévisible, il doit être prévenu et encadré.

L'approche de « coconstruction », choisie par le gouvernement dans le dossier du chantier *eCampus*, devait permettre de « réfléchir de façon concertée [...] et de déterminer collectivement les actions à entreprendre pour l'avenir de l'enseignement supérieur au Québec³ ». La FNEEQ-CSN déplore vivement l'exclusion de la voix des enseignantes et des enseignants dans les comités collégial et universitaire de cette première étape de réflexion et revendique la présence de représentantes et de représentants du milieu à toutes les prochaines étapes du développement du chantier *eCampus*.

³ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*, 2018, p. 49.

Recommandations adoptées sur le téléenseignement par le Conseil fédéral de la FNEEQ-CSN (1^{er}, 2 et 3 mai 2019)

Considérant les mandats précédemment confiés à la FNEEQ de développer une position politique relative aux enjeux sur l'enseignement à distance en 2017 et 2018;

Considérant les réflexions du comité école et société et des comités ad hoc des regroupements cégep et université;

Considérant la mise en oeuvre du plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur 2018-2023;

Considérant la sortie imminente des conclusions du chantier sur le eCampus;

Proposition 1 – Principes généraux

1. Que la FNEEQ travaille à encadrer et à baliser le développement de l'enseignement à distance, de manière à minimiser les impacts négatifs tant sur les enseignantes et enseignants que sur les étudiantes et étudiants;
2. Que l'enseignement en présentiel soit privilégié et maintenu en tout temps là où il existe et que l'enseignement à distance soit offert en complément et non en remplacement de celui-ci afin qu'il demeure un choix à la fois pour les étudiant-es et pour les enseignant-es.

Proposition 2 - Pour le réseau universitaire

1. Que la FNEEQ défende l'autonomie des universités dans leur offre de formation à distance;
2. Que la FNEEQ s'oppose à toute forme d'uniformisation ou de standardisation de l'offre de formation à distance.

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES AU CONSEIL FÉDÉRAL

Réunion n° 3 – 1^{er}, 2 et 3 mai 2019 Mandat 2018 - 2021

Proposition 3 - Pour les réseaux primaire, secondaire et collégial

1. Que le développement et l'offre de l'enseignement à distance soient encadrés et balisés nationalement et de manière décisionnelle selon des modalités prévoyant une large participation, paritaire, pour les enseignantes et les enseignants;
2. Que ce cadre et ces balises assurent le maintien d'une diversité dans l'offre de cours et de programmes;
3. Que cette visée tienne compte des particularités propres à chaque niveau d'enseignement, tout en ayant la préoccupation d'éviter la compétition interordre, incluant les études universitaires;
4. Que, lorsque des programmes d'études d'établissements régionaux sont en difficulté à cause d'un manque d'effectifs étudiants, l'enseignement à distance soit offert prioritairement par ces établissements pour assurer la survie de ces programmes, sans que cela compromette un financement et des mesures de soutien à la hauteur des réalités régionales, pour que les institutions d'enseignement puissent assumer toutes les dimensions (sociales, culturelles, économiques, etc.) liées à leurs missions.

Proposition 4 – Financement

1. Que l'enseignement à distance ne puisse être développé pour pallier le sous-financement de l'éducation, particulièrement en région;
2. Qu'un financement adéquat de l'enseignement en présentiel, notamment en régions, soit priorisé;
3. Que l'enseignement à distance, une fois justifié et approuvé de manière paritaire ou collégiale, reçoive un financement public adéquat permettant notamment :
 - 3.1 d'offrir des conditions se rapprochant le plus possible de celles de l'enseignement en présentiel;
 - 3.2 d'offrir une formation adéquate aux enseignant-es;
 - 3.3 d'offrir un soutien pédagogique adéquat;
 - 3.4 de fournir du matériel informatique fiable, performant et facile à utiliser;
 - 3.5 d'offrir un soutien technique en tout temps;



RECOMMANDATIONS ADOPTÉES AU CONSEIL FÉDÉRAL

Réunion n° 3 – 1^{er}, 2 et 3 mai 2019 Mandat 2018 - 2021

- 3.6 d'encadrer les étudiant-es convenablement, notamment par un nombre maximal acceptable d'inscriptions étudiantes;
- 3.7 de considérer la taille du groupe cours comme un élément intrinsèquement lié aux méthodes et objectifs pédagogiques du cours et que les enseignants impliqués soient consultés à cet égard;
- 3.8 d'offrir des conditions garantissant un processus d'évaluation intègre des étudiants.

Proposition 5 – Conditions de l'offre de l'enseignement à distance

- 1. Que l'offre d'enseignement à distance soit considérée pour des objectifs d'accessibilité aux études et de démocratisation de l'éducation et non dans une perspective de concurrence ou dans un but d'économies, aux dépens du personnel enseignant;
- 2. Que l'on maintienne un cours existant en présentiel lorsqu'il y a création d'un cours en ligne;
- 3. Que l'enseignement à distance ne soit pas utilisé pour élargir la place de la formation continue ou la RAC aux dépens de la formation régulière;
- 4. Que soient exclus les cours de nature incompatible avec les modalités de l'enseignement à distance.

Proposition 6 – Conditions de travail

- 1. Que le cadre de l'enseignement à distance s'insère dans une gestion préservant la cohérence de la fonction enseignante et se préoccupant des conditions d'apprentissage des étudiants;
- 2. Que le cadre de l'enseignement à distance garantisse :
 - 2.1 le principe qu'un cours est un cours, peu importe le mode de diffusion (cours à distance en synchrone, cours modal, cours hybride, etc.);
 - 2.2 la protection du statut d'enseignant-e pour contrer la dénaturation et la fragmentation de la tâche d'enseignement;

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES AU CONSEIL FÉDÉRAL

Réunion n° 3 – 1^{er}, 2 et 3 mai 2019 Mandat 2018 - 2021

- 2.3 le respect de l'autonomie professionnelle des enseignant-es, notamment quant au contrôle du contenu du cours et de sa mise à jour;
- 2.4 le respect du droit d'auteur des enseignant-es, notamment quant au contenu des cours, au matériel pédagogique et aux captations vidéos produits par ceux-ci ou celles-ci, entre autres pour empêcher le transfert du cours à d'autres personnes, sans autorisation ou sans entente;
- 2.5 la reconnaissance du temps de travail supplémentaire induit par l'enseignement à distance;
- 2.6 la rémunération et la reconnaissance dans le temps de travail de la formation et de la mise à jour des compétences;
- 2.7 le respect des règles d'attribution des cours en présentiel déjà conventionnées pour l'attribution du travail de création et des prestations des cours à distance, tout en les adaptant aux particularités de l'enseignement à distance;
- 2.8 le respect des fondements de l'enseignement et les tâches qui y sont inhérentes et, qu'en ce sens, le partage des tâches liées à l'enseignement à distance ne dévalorise pas le travail de l'enseignant dans le respect des collaborations et des frontières professionnelles;
- 2.9 l'exclusion de toute forme de sous-traitance dans les tâches liées à l'enseignement à distance;
- 2.10 la gestion des évaluations réalisées aux services adaptés par les établissements d'enseignement et non par les enseignants qui dispensent les cours à distance;
- 2.11 la protection des enseignantes et enseignants contre toute intrusion et contre toute utilisation du matériel technopédagogique requis par la FAC pour fin de contrôle institutionnel;
- 2.12 que la décision de créer et de transformer un cours à distance se prenne sur une base pédagogique.

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES AU CONSEIL FÉDÉRAL

Réunion n° 3 – 1^{er}, 2 et 3 mai 2019 Mandat 2018 - 2021

Proposition 7 – Développement des personnes

1. Que la qualité et la richesse des interactions ainsi que le développement de compétences relationnelles et communicationnelles restent des critères d'appréciation aussi importants pour les cours à distance que pour les cours en présentiel;
2. Que l'enseignement à distance, à l'instar de l'enseignement en présentiel, vise le développement des personnes sur les plans humain, citoyen et professionnel et qu'il vise à développer leur autonomie et leur esprit critique.

Proposition 8 – Le eCampus

1. Que la FNEEQ travaille à une participation active et permanente aux discussions et aux décisions visant la création et l'implantation du *eCampus* québécois, et qu'elle y porte et y défende ses positions;
2. Que la FNEEQ se documente sur ce qui se fait ailleurs en lien avec le développement du *eCampus*.

AUTRE PROPOSITION

Que la FNEEQ s'engage à mener une campagne publique qui valorise l'enseignement en présentiel, en soulignant notamment son rôle dans l'entretien du tissu social, culturel et politique.